



COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU 18 MARS 2011

Au menu de la CAPD du jour : inscription sur la liste d'aptitude de direction, postes adaptés, stages à l'étranger et de formation pour être psychologue scolaire, Accès au corps des PE, formation CAPSH + questions diverses (position du département quant au surnombre prévu, validation des fonctionnaires stagiaires)

Postes adaptés : lire notre déclaration préalable. Nous avons demandé quels étaient les critères pour obtenir un PALD, Est-ce qu'il fallait avoir épuisé le PACD ? (L'IA nous a répondu non). Nous avons aussi demandé quels étaient les critères pour obtenir un PALD CNED sachant qu'à priori ceux-ci seraient choisis parmi des PALD académiques. (L'IA nous a répondu qu'une réunion académique aura bientôt lieu avec le directeur des ressources humaines et que, durant celle-ci, les questions que nous avons posées y seront traitées pour aboutir à une position académique.)

Il y a une légère augmentation de postes (7 au lieu de 6, 5 l'an dernier) mais les dotations du Ministère sont largement insuffisantes en regard des situations. Nos collègues n'ont pas besoin de discours mais de faits et donc de postes ! L'évocation des situations pour laquelle l'administration n'a pas de solution faute de moyens est effarante. Comment ne pas s'indigner lorsque l'on connaît les situations extrêmement difficiles de nos collègues, certains étant très malades.

Nous avons proposé aux autres organisations syndicales de présenter une motion à cette CAPD, ce qui a été accepté, la voici :

Les organisations syndicales siégeant à la CAPD demandent :

- une réelle prise en compte de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).
- une augmentation du nombre de postes adaptés de courte et de longue durée offerts de façon à prendre en compte la réalité des besoins ; **notamment une demande d'urgence de 3 postes pour la rentrée prochaine**
- la possibilité d'être affecté en poste adapté de manière définitive quand, en raison d'une affection avec séquelles définitives, le retour devant les élèves s'avère impossible ;
- l'affectation sur poste adapté maintenue en cas de demande de mutation avec changement d'académie (notamment pour suivre son conjoint) ;
- l'égalité de traitement par un réel cadrage national des postes adaptés de longue durée, le suivi national ne devant pas se limiter à un simple bilan sans conséquences ;
- la création de postes de reclassement en application des dispositions de la loi du 11 janvier 1984 (article 63) et du décret du 30 novembre 1984 modifié par le décret du 6 mars 2000 concernant les fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions Nous avons contesté, comme nous l'avions fait l'an dernier, les nuances faites par les commissions entre les avis favorables et très favorables.

Formation CAPSH : il pourrait y avoir 6 départs (5 en option D et 1 en option F). Mais cet éventuel départ est conditionné par la capacité de l'IUFM à organiser cette formation (L'IA souhaiterait que les candidats soient séparés en deux groupes afin de n'utiliser que trois postes de remplaçants, il pourrait aussi n'y avoir que trois départs). Le départ sera aussi conditionné par le nombre de personnes que les autres départements vont envoyer en formation. Une réunion académique est prévue prochainement avec l'IUFM, on en saura alors plus. Les candidats ont été classés par barème (à l'AGS).

Liste d'aptitude de direction : nous avons redemandé que tous les collègues l'ayant demandé soient inscrits sur la liste d'aptitude car tous les ans des collègues sont nommés sur des directions sans l'avoir demandé. Il arrive que des collègues fassent fonction de directeur après que leur inscription ait été refusée !

46 demandes : 25 avec entretiens, 21 sans. 17 premières demandes, 17 faisant fonction, 6 renouvellements, 6 L.A. valides.

Trois avis de refus ont été défendus par les représentants du personnel, l'IA a confirmé sa décision de ne pas inscrire deux collègues, la troisième étant inscrite de fait pour avoir exercé trois ans, à TD, les fonctions de directrice.

Accès au corps des PE : il y a 7 candidatures recevables, le ministère n'a pas donné ses chiffres mais l'an dernier il y avait eu quinze possibilités accordées, donc ce devrait être bon !

Stages linguistiques : les candidatures ont été validées et sont transmises au ministère, à suivre donc ...

Stages D.E.P.S. (psychologues scolaires) Les deux candidatures ont déjà été transmises.

Questions diverses :

- **Surnombre prévu pour la rentrée prochaine ?** L'IA prévoit, pour l'instant, un surnombre pouvant aller jusqu'à 1à mais il y a beaucoup d'inconnues notamment celles des départs à la retraite, dont ceux des mères de trois enfants qui ne pourraient pas être aussi importants que prévus. Nous avons demandé qu'il y ait de vraies opérations d'exeat-ineat, tant la phase de permutation informatisée est catastrophique au niveau national (lire notre article). Deux personnes ayant obtenu de sortir du département ont demandé à ce que ce soit annulé pour des motifs recevables, l'IA devrait accéder à leur demande ainsi que les IA des départements dans lesquels

- **Critères d'évaluation des fonctionnaires stagiaires :**

Il y a aura 6 visites dont deux obligatoires du tuteur. Le dossier formation sera séparé du dossier de validation. Le rapport de l'IEN sera fait entre le 23 mai et le 9 juin. En cas de difficulté une seconde inspection aura lieu (par un autre inspecteur). L'IEN prendra connaissance du rapport transmis par le tuteur et rédigera son avis pour le 10 juin. Pour l'instant, il n'y a pas de situation difficile connue par l'IA, et c'est tant mieux !